



reduire un preavis a un mois

Par **laetitia62162**, le **03/07/2009** à **20:24**

actuellement je loue un appartement ayant subi un degat des eaux suite a une fuite de la baignoire. L'expert de l'assurance passe bientôt. il y a des infiltration dans tous les murs ainsi que des moisissures un peu partout dans tout l'appartement. je m'inquiete pour la santé de mon enfant (4mois). j'ai retrouver un appartement en HLM .je suis dans l'impossibiliter d'assurer deux loyers pendant deux mois puisque l'agence refuse de reduire mon preavis a un mois au lieu de trois. es ce que j'ai un recours possible pour debloquer ma situation?? merci de votre reponse.

Par **patinette**, le **07/07/2009** à **13:21**

Bonjour,

contactez l'ADIL de votre département, c'est gratuit, sérieux, il existe des permanences dans les mairies, vous trouverez leurs coordonnées dans le bottin ou internet.